

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UICN

Nairobi, Kenya, septembre 1963

9. Résolution sur la nécessité de l'écologie dans la mise sur pied de programmes de développement économique

Attendu que les conditions régnant dans le monde d'aujourd'hui exercent une pression sans précédent en faveur du développement des ressources naturelles dans le monde entier, **attendu que** les enquêtes préliminaires sur l'utilisation des terres ne traitent trop souvent que d'une seule ressource ou d'un groupe limité de ressources, en mettant l'accent sur les bénéfices financiers immédiats, **attendu que** ces enquêtes ignorent fréquemment la valeur unique peut représenter pour le développement économique des pays intéressés l'adaptation unique de leur flore et de leur faune, et **rappelant que** les Recommandations 13 et 14 de la Première Conférence Mondiale sur les Parcs Nationaux tenue à Seattle en 1962 ont souligné la nécessité d'incorporer les principes de conservation dans les programmes d'aide et de développement et d'inclure des écologistes dans les équipes chargées de la planification de tels programmes, la

8^e Assemblée Générale de l'UICN réunie à Nairobi en 1963

demande instamment aux agences inter-nationales, nationales ou d'aide bilatérale d'apporter leur concours financier ou technique à ces programmes et de remplir par là leurs responsabilités vis-à-vis de l'écologie et de la conservation.